

Commune d'agglomération  
Béthune-Bruay  
Artois Lys Romane

# Plan Local d'Urbanisme

Commune de Béthune

Document de synthèse de la modification et de la révision allégée approuvées par délibérations du 13 avril 2021 et consultables individuellement à la CABBALR

PLU arrêté le :

PLU approuvé le :

N

0125250500Mètres

Réalisation CA de Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Pôle SIG - Avril 2021  
Source CABBALR/ Direction de l'Urbanisme  
Carte éditée le 20/05/2021

Echelle (format A0):  
1:5 000

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Président  
Commissariat d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane  
Bâtiment 1980 Commune de Béthune  
C.S. 0000 - 59100 BÉTHUNE Cedex  
Tél. 03 20 80 00 00 / Fax : 03 20 80 00 01 / Email : cabbalr@bethunebruy.com  
www.bethunebruy.com

UA : Zone urbaine de forte densité à valeur patrimoniale correspondant au centre-ville de Béthune. Elle est affectée à l'habitation, aux équipements, aux services et aux activités.

UAa : Secteur de la zone UA correspondant au secteur de la gare.

UB : Zone urbaine de moyenne densité correspondant aux quartiers périphériques. Elle est affectée essentiellement à l'habitat et aux activités, qui en sont le complément naturel.

UBa : Secteur de la zone UB correspondant au secteur de la gare.

UBI : Secteur de la zone UB correspondant aux lotissements et aux opérations groupées de moindre densité.

UBm : Secteur de la zone UB correspondant au Mont Liébaut, de forte densité.

UBo : Secteur de la zone UB correspondant aux cités ouvrières remarquables.

UE : Zone urbaine à vocation économique destinée à recevoir des constructions à usage industriel, artisanal, entrepôts, bureaux et équipements d'intérêt collectif compatibles avec la vocation industrielle de la zone.

UEc : Zone urbaine à vocation économique destinée à recevoir des activités sans nuisances, de type commerce et activités de service, des constructions à usage de bureaux et d'hébergement, et des équipements d'intérêt collectif.

UH : Zone d'équipements d'intérêt collectif ou liés aux services et équipements publics.

1AU : Zone non équipée ouverte à l'urbanisation sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement, au fur et à mesure de la réalisation des réseaux.

1AUa : Zone résidentielle à urbaniser, moins dense, en périphérie.

A : Zone exclusivement agricole. N'y sont autorisés que les types d'occupation ou d'utilisation du sol liés à l'activité agricole ainsi que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

N : Zone naturelle destinée à la protection des milieux naturels et des paysages.

Np : Secteur de la zone naturelle qui correspond au port de plaisance.

| LISTE DES ENPLACEMENTS RESERVES<br>VOIES ET OUVRAGES PUBLICS,<br>INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET ESPACES VERTS<br>(article L.151-41 du code de l'urbanisme) |                                                                                              |              |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Désignation                                                                                                                                                    | Destination                                                                                  | Bénéficiaire | Superficie en m² |
| 1                                                                                                                                                              | Réaménagement de la rive sud du canal Dunkerque - Escaut                                     | Commune      | 5802             |
| 2                                                                                                                                                              | Réaménagement des abords de la halte fluviale                                                | Artois comm  | 2748             |
| 3                                                                                                                                                              | Aménagement des rives de la Lawe - cheminement piéton et consolidation des berges            | Commune      | 18634            |
| 4                                                                                                                                                              | Sélection fossés                                                                             | Commune      |                  |
| 5                                                                                                                                                              | Voie de désenclavement                                                                       | Commune      | 2548             |
| 6                                                                                                                                                              | Elargissement rue des Syphons                                                                | Commune      | 248              |
| 7                                                                                                                                                              | Création d'un cheminement doux                                                               | Commune      | 14792            |
| 8                                                                                                                                                              | Création d'une voie piétonne et d'une piste cyclable secteur du Beau Marais                  | Commune      | 910              |
| 9                                                                                                                                                              | accès piéton entre rue annezin et rue Beaucourt                                              | Commune      | 181              |
| 10                                                                                                                                                             | Création d'un cheminement piétonnier                                                         | Commune      | 733              |
| 11                                                                                                                                                             | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                               | SMT          | 3922             |
| 12                                                                                                                                                             | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                               | SMT          | 16499            |
| 13                                                                                                                                                             | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                               | SMT          | 370              |
| 14                                                                                                                                                             | Elargissement rue des Sablières                                                              | Commune      | 183              |
| 15                                                                                                                                                             | Création d'un cheminement piétonnier entre la rue du moulin masqué et la rue de l'Université | Commune      | 6616             |
| 16                                                                                                                                                             | Elargissement rue Bernard Palissy                                                            | Commune      | 107              |
| 17                                                                                                                                                             | Création d'une voirie afin de relier la rue Copernic à l'impasse Baert                       | Commune      | 1444             |
| 18                                                                                                                                                             | Création d'une voie de desserte entre la rue Copernic et la rue Mendès France                | Commune      | 7118             |
| 19                                                                                                                                                             | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 2)                                               | SMT          | 1977             |
| 20                                                                                                                                                             | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                               | SMT          | 3446             |
| 21                                                                                                                                                             | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                               | SMT          | 8913             |

|    |                                                                                     |         |       |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|
| 22 | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                      | SMT     | 1363  |
| 23 | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                      | SMT     | 151   |
| 24 | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                      | SMT     | 373   |
| 25 | Création d'un bassin de rétention                                                   | Commune | 46326 |
| 26 | Création d'un bassin de rétention                                                   | Commune | 14424 |
| 27 | Réouverture de l'ancien canal - partie est                                          | Commune | 3466  |
| 28 | Création d'une voie piétonne et d'une piste cyclable, secteur du Beau Marais        | Commune | 10494 |
| 29 | Création d'un cheminement doux - trame verte le long de la rue du Pré des Soeurs    | Commune | 6971  |
| 30 | Création d'une voirie afin de relier la rue des Bruyères à la rue du Pré des Soeurs | Commune | 340   |
| 31 | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 2)                                      | SMT     | 9426  |
| 32 | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                      | SMT     | 9072  |
| 33 | Voie de bus à haut niveau de service (Bulle 3)                                      | SMT     | 4229  |
| 34 | Aménagement d'une voirie - centre-ville à l'impasse-Brosset                         | Commune | 661   |
| 35 | Accès voirie                                                                        | Commune | 104   |
| 36 | Accès voirie                                                                        | Commune | 277   |

Limites de zonage

Installation agricole non classée

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé aux installations d'intérêt général; Emplacement réservé aux ouvrages publics; Emplacement réservé aux voies publiques

Protection des espaces verts au titre de l'article L.151-23 du code de l'Urbanisme

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Projet en cours

Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme: protection des cours d'eau et fossés

Mur d'enceinte de la prison

Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme: protection des cours d'eau et fossés

Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme: protection des haies et alignement d'arbres

Sentier à préserver le long de la Lawe, sentier Catorive et sentier des 2 rivières au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

Voies où la diversité commerciale doit être préservée en application de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Voie ferrée

Cimetière